DÉCISION

CONCLUSION DE L'ACTE MODIFICATIF N°1 AU MARCHE N°2022-47 RELATIF A UNE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RENATURATION ET LA CONSOLIDATION DES BERGES DU PLAN D'EAU DE MEZIERES-ECLUZELLES ET DE SES ILOTS

1.1 Marchés publics

GS/JLC/CM/DJ/CN/CP/ND
N°D2023-065

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté préfectoral n°DRCL-BLE-2022360-0002 du 26 décembre 2022,*
Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
Vu *le code de la commande publique et notamment son article R. 2194-8,*
Vu *le 6° de la délibération n°2021-075 B du Conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délégation d'attribution au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés ou accords-cadres de fournitures et de services passés selon une procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants ou décisions de poursuivre, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*
Vu *la décision du Président n°D2022-108 du 21 octobre 2022 attribuant le marché n° 2022-47 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la renaturation et la consolidation des berges du plan d'eau de Mézières-Ecluzelles et de ses îlots à la société CE3E (Conseil et Etudes, Eau, Espaces Environnement) pour un montant global et forfaitaire pour partie provisoire de 146 022, 50 € HT et une durée prévisionnelle de 57 mois,*
Vu *l'arrêté du Président n°A2022-01 du 13 mai 2022 portant délégation de fonctions à Monsieur Frédéric Giroux, 15ème Vice-Président en charge des mobilités, de l'aménagement de l'espace communautaire et de la commande publique,*
Vu *le projet d'acte modificatif n°1,*

Considérant que dans le cadre de l'exécution du marché, il apparait nécessaire de prolonger la durée d'exécution de la mission complémentaire n°1 « études préliminaires / diagnostic (EP/DIAG) »,
Considérant que la prolongation de la durée d'exécution de cette mission n'entraine aucune incidence financière sur le montant du marché,
Considérant que la durée du marché doit être prolongée pour tenir compte du délai de réalisation de cette mission,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230419-D2023-065-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/04/2023
Affichage : 19/04/2023
Pour l'autorité compétente par délégation

4 rue de Châteaudun ■ BP 20159 ■ 28103 DREUX cedex
Tel. 02 37 64 82 00
WWW.DREUX-AGGLOMERATION.FR

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE l'acte modificatif n°1 au marché n°2022-47 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la renaturation et la consolidation des berges du plan d'eau de Mézières-Ecluzelles et de ses îlots, avec la société CE3E ayant pour objet de prolonger la durée d'exécution de la phase EP/DIAG jusqu'au 7 mars 2023 portant ainsi la durée prévisionnelle d'exécution du marché à 60 mois.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à la société CE3E, titulaire du marché.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 19 avril 2023

Pour le Président et par délégation,
le 15ème Vice-président en charge des mobilités, de l'aménagement de l'espace communautaire et de la commande publique



Frédéric GIROUX

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 19 avril 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230419-D2023-065-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/04/2023
Affichage : 19/04/2023
Pour l'autorité compétente par délégation

4 rue de Châteaudun ▪ BP 20159 ▪ 28103 DREUX cedex
Tel. 02 37 64 82 00
WWW.DREUX-AGGLOMERATION.FR